Suis-je obligé d'aller chez la psy ?

Par camille01422

Bonjour, je m'appelle Camille et j'ai 16 ans, j'ai fait une tentative de suicide la semaine dernière et j'aurais voulu savoir si un suivi psychologique était obligatoire. J'ai parlé avec des personnes de l'hôpital et elles m'ont dit que un suivi psychologique était obligatoire. Est-ce vrai ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Juridiquement, non, mais médicalement parlant, probablement oui.

Par kang74

Bonjour

Concrètement quand on attente à sa vie, on peut vous obliger à avoir des soins, que vous le vouliez ou non .

le texte de loi : [url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006171188]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006171188[/url]

Cela fait partie des motifs d'hospitalisation sous contrainte en hôpital psychiatrique .

Et vous n'allez pas en apprécier le concept ...

Enfin vous ferez ce que vos parents vous oblige à faire car ce sont eux qui seraient responsable d'un défaut de soins tant qu'un professionnel n'atteste pas que vous êtes guéri, et qu'il n'y a plus de risques de passage à l'acte .

Par Isadore

Bonjour,

Tant que vous êtes mineur oui, c'est obligatoire. C'est un devoir de vos parents, et si vos parents ne parviennent pas à vous faire soigner ce sont les autorités qui s'en chargeront.

C'est normal, une tentative de suicide a forcément une cause qui doit être traitée.

Par kang74

Isadore, pas besoin d'être mineur pour faire l'objet d'une hospitalisation sous contrainte .

Une tentative de suicide rentre bien dans la catégorie de péril imminent pour le malade qui justifie l'obligation de soins, qu'on propose en suivi extérieur s'il adhère au concept en premier lieu (vu l'état de la médecine psychiatrique et notamment les conditions d'hospit, il vaut mieux accepter cette alternative)

Il faudrait un certificat circonstancié constatant la disparition des troubles pour y mettre fin, et cela nécessite, à minima un suivi .